

Présentation du CDI

mardi 18 mars 2008

Voici un document présentant :

- les règles de fonctionnement et les horaires,
- les documents accessibles,
- les modalités des prêts,
- les modalités de l'utilisation des postes informatiques,
- et, les services offerts dans la formation à la maîtrise de l'information.

Cliquez sur la vignette pour ouvrir le document.

VOUS POUVEZ VENIR AU C.D.I.

- accéder à des livres et documents
- accéder à des bases de données
- accéder à des ressources numériques

Charte de l'Association des Bibliothécaires de France
(du 1999 au 2004)

Les livres sont au CDI pour être lus et pour être utilisés dans les travaux scolaires. Les livres sont au CDI pour être utilisés dans les travaux de recherche personnelle, pour être utilisés dans les travaux de recherche personnelle.

HORAIRES D'OUVERTURE

Jeudi 09-18h	→	11h-18h
Vendredi 09-18h	→	11h-18h
Samedi 09-18h	→	11h-18h
Dimanche 09-18h	→	11h-18h

Le CDI est fermé les jours de congés de Noël.

LES DOCUMENTS

- Livres (romans, essais, ouvrages scolaires)
- Documents numériques (CD, DVD, MP3, MP4, etc.)
- Documents audiovisuels (DVD, CD, etc.)
- Documents électroniques (PDF, etc.)
- Documents imprimés (journaux, revues, etc.)
- Documents multimédias (CD, DVD, etc.)
- Documents numériques (CD, DVD, etc.)

LE PRÊT

Tous les documents sont prêtés gratuitement. Les documents sont prêtés gratuitement. Les documents sont prêtés gratuitement.

DURÉE DU PRÊT

Fiction	→	21 jours
Documentaire	→	15 jours